



Royaume du Maroc  
Conseil consultatif des droits de l'Homme

*Département Information et Communication*

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

**LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE**

**21 Mai 2010**

**21 ماي 2010**

# EXPRESS

## MILIEU SCOLAIRE

### Rencontre pour la diffusion de la culture des droits de l'Homme

■ "Une rencontre régionale pour la diffusion de la culture des droits de l'Homme en milieu scolaire" a été organisée, à Dakhla, en commémoration du 20ème anniversaire du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH). Cette rencontre initiée par l'académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Oued-Eddahab-Lagouira, a été marquée par un séminaire sur l'expérience du secteur de l'éducation et de formation dans la région en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, et le rôle du CCDH dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, outre une exposition d'ouvrages et de publications du CCDH. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des activités de l'AREF pour l'éducation aux nobles valeurs de la culture des droits de l'Homme et de la citoyenneté, l'animation de la vie scolaire, et l'association des élèves aux débats généraux autour de questions nationales, a indiqué à cette occasion un cadre de l'AREF.

## **MAROC-RÉGIONS-DH (PHOTO)**

### **Dakhla : rencontre régionale pour la diffusion de la culture des droits de l'homme en milieu scolaire**

Dakhla, 19 mai (MAP)- "Une rencontre régionale pour la diffusion de la culture des droits de l'Homme en milieu scolaire" a été organisée, mercredi à Dakhla, en commémoration du 20ème anniversaire du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH).

Cette rencontre initiée par l'académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Oued-Eddahab-Lagouira, a été marquée par un séminaire sur l'expérience du secteur de l'éducation et de formation dans la région en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, et le rôle du CCDH dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, outre une exposition d'ouvrages et de publications du CCDH.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des activités de l'AREF pour l'éducation aux nobles valeurs de la culture des droits de l'Homme et de la citoyenneté, l'animation de la vie scolaire, et l'association des élèves aux débats généraux autour de questions nationales, a indiqué à cette occasion, M. Adkhil Mossaoui, cadre de l'AREF.

S'exprimant à l'ouverture des travaux, M. Mossaoui a noté que cette rencontre est organisée en application des orientations générales visant à faire des établissements de l'enseignement des espaces privilégiés d'orientation et de communication à travers l'organisation diverses activités pédagogiques et éducatives consacrant l'ouverture de ces établissements sur leur environnement socioculturel.

Cette rencontre, à laquelle ont pris part des acteurs éducatifs et de la société civile, des représentants d'associations de parents d'élèves et des élèves, a été marquée par un exposé présenté par M. Mohamed Salem Charkaoui, du bureau régional du CCDH à Laâyoune, sur les missions du conseil, les axes de son plan d'action, outre les attributions du bureau régional de Laâyoune.

Il a mis en relief les avancées réalisées au Maroc de manière générale et dans les provinces du sud en particulier sur la voie de la consécration de la culture des droits de l'Homme, soulignant le rôle des bureaux régionaux du CCDH en matière d'accueil et d'orientation des citoyens, la promotion de la culture des droits de l'Homme, outre l'organisation d'activités de rayonnement, de formation et de promotion de l'éducation aux droits de l'Homme.

M. Mohamed Laguir, cadre de l'AREF, a pour sa part, passé en revue les efforts déployés dans la région pour la consécration de la culture des droits de l'homme en milieu scolaire et la promotion des valeurs de citoyenneté conformément aux objectifs du programme d'urgence du système d'éducation et de formation.

Le directeur de l'observatoire régional de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté et la lutte contre la violence, M. Mohamed Talbi, a rappelé les actions de sensibilisation, de formation et d'encadrement entreprises par cet observatoire auprès des élèves et leurs parents.

D'autres intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de fédérer les efforts de tous les acteurs pour consolider les fondements de la culture du respect des droits de l'homme et de la

citoyenneté au sein de la société à travers l'organisation diverses activités pédagogiques, culturelles et éducatives dans ce domaine.(MAP)-.

Revue de Presse du Conseil consultatif des droits de l'Homme

## المغرب/جهات/حقوق الإنسان الداخلية : لقاء جهوي لنشر ثقافة حقوق الإنسان بالوسط المدرسي

الداخلية/19/ 5/ ومع/ احتضنت مدينة الداخلية اليوم الأربعاء لقاء جهويا حول نشر وإشاعة ثقافة حقوق الإنسان بالوسط المدرسي, وذلك بمناسبة الذكرى 20 لتأسيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان.

وشهد هذا اللقاء الذي انعقد بمبادرة من الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لواد الذهب-الكويرة تنظيم ندوة حول تجربة قطاع التربية والتكوين في التربية على حقوق الإنسان والمواطنة, بالإضافة إلى الدور الذي يضطلع به المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في تعزيز وحماية المنظومة الحقوقية فضلا عن عرض مؤلفات ومنشورات المجلس.

وأوضح السيد أدخيل موسوي, عن الجهة المنظمة, أن هذا اللقاء يندرج في إطار أنشطة الأكاديمية, التي تروم إشاعة القيم النبيلة لثقافة حقوق الإنسان والمواطنة وتنشيط الحياة المدرسية وتشجيع التلاميذ على الانخراط في نقاشات عامة تهم القضايا الوطنية.

وأشار السيد موسوي في كلمة له خلال افتتاح أعمال هذا اللقاء, أن تنظيم هذه التظاهرة يأتي استجابة للتوجهات العامة الرامية إلى جعل مؤسسات التعليم فضاءات للتوجيه والتواصل من خلال تنظيم أنشطة بيداغوجية تركز انفتاح هذه المؤسسات على البيئة السوسيو ثقافية.

وتميز هذا اللقاء, الذي عرف مشاركة فاعلين تربويين ومن المجتمع المدني وممثلين عن جمعيات آباء وأولياء التلاميذ, بإلقاء عرض قدمه السيد محمد سالم الشراوي من المكتب الجهوي للمجلس الاستشاري لحقوق الإنسان بالعيون حول مهام المجلس ومحاور خطة عمله علاوة على صلاحيات المكتب الجهوي بالعيون.

وأشار في هذا الصدد إلى المنجزات التي حققها المغرب بصفة عامة وعلى صعيد الأقاليم الجنوبية على وجه التحديد, لاسيما في ما يتعلق بتكريس ثقافة حقوق الإنسان, مبرزا دور المكاتب الجهوية للمجلس في استقبال المواطنين توجيههم وتعزيز ثقافة حقوق الإنسان فضلا عن تنظيم أنشطة إشعاعية وتأطيرية حول التربية على حقوق الإنسان.

من جانبه, استعرض السيد محمد لأكير عن الجهة المنظمة, الجهود المبذولة على صعيد الجهة لتكريس ثقافة حقوق الإنسان في المحيط المدرسي وتعزيز قيم المواطنة وفقا لأهداف البرنامج الإستعجالي لمنظومة التربية والتكوين.

أما مدير المرصد الجهوي للتربية على حقوق الإنسان والمواطنة ومحاربة العنف السيد محمد طالبي فذكر بأنشطة التحسيس والتكوين والتأطير التي يضطلع بها المرصد لدى التلاميذ وآبائهم.

وأكدت باقي التدخلات على أهمية تظافر جهود كل الفاعلين بغية تمثين أسس ثقافة حقوق الإنسان والمواطنة في المجتمع من خلال تنظيم أنشطة بيداغوجية وثقافية مختلفة في هذا المجال.

## MAROC-RÉGIONS-CCDH

### Exposition à Midelt sur "les timbres postaux et les droits de l'Homme"

Midelt, 21 mai (MAP)- Une exposition itinérante, organisée en partenariat entre le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) et Barid Al Maghrib, sur "les timbres postaux et les droits de l'Homme" s'est ouverte, jeudi à Midelt.

Initiée à l'occasion du 20ème anniversaire de la création du CCDH, cette exposition qui durera une semaine, traite de plusieurs thèmes se rapportant notamment à la question des droits de l'homme, la protection des droits de la femme et de l'enfant, outre la préservation de l'environnement, la lutte contre le sida et le cancer et le renforcement des valeurs de solidarité.

Les timbres exposés témoignent ainsi de la participation du Maroc à la célébration des différentes journées et manifestations mondiales des droits de l'homme, notamment l'anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme, l'année internationale des Droits de l'Homme (1968) et des efforts déployés par le Royaume pour la consécration des valeurs universelles de lutte contre le racisme et la discrimination raciale, de la culture de la paix et de l'alphabétisation.

L'exposition revient également sur l'adhésion du Royaume à l'Organisation des Nations Unies et la célébration des différentes journées nationales de la femme, de lutte contre le Sida et le cancer, outre les différentes semaines de Solidarité initiées par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et les efforts de valorisation du patrimoine culturel national, à travers l'exposition de timbres renvoyant à des festivals nationaux.

Le fait marquant de cette manifestation reste l'exposition d'un timbre édité en partenariat avec la Belgique à l'occasion du 500ème anniversaire de la création de la poste européenne et où sont gravées la mosquée Hassan II et une église, illustrant ainsi le climat de tolérance et de coexistence entre les cultures et les religions, dont jouit aussi bien le Maroc que la Belgique.

Pour les organisateurs, cette exposition, qui sillonnera différentes villes du Royaume, à savoir Ouerzazate, Laâyoune et El Hoceima, intervient également dans le cadre de la mise en Œuvre du partenariat entre le CCDH et Barid Al Maghrib, qui ne date pas d'aujourd'hui.

Ils ont expliqué, dans des déclarations à la MAP, que les timbres postaux traitant des thèmes des droits de l'Homme ont commencé à paraître depuis l'adhésion du Maroc aux différentes conventions internationales en la matière.

Ils ont, à cette occasion, mis l'accent sur l'importance de la communication à travers les timbres postaux qui véhiculent des messages clairs, simples et déchiffrés.

Outre les timbres postaux, une importante documentation portant notamment sur l'histoire des droits de l'homme dans la région est également exposée à cette occasion.(MAP)-

# M. Herzenni salue le contenu de la déclaration gouvernementale qui a consacré un important volet aux droits de l'Homme

**LE** président du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), M. Ahmed Herzenni a salué le contenu du bilan gouvernemental, présenté lundi et mardi par le Premier ministre, M. Abbas El Fassi, devant les deux chambres du Parlement, et qui a consacré une part importante aux questions des droits humains et à la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER). M. Herzenni, qui était, mardi soir, l'invité de l'émission «Hiwar» diffusée par «Al Oula», a mis l'accent sur ce bilan présenté à mi-mandat de l'actuelle législature et qui traduit l'engagement du gouvernement à aller de l'avant sur la voie de la consécration des droits de l'Homme au Maroc.



**LIRE EN PAGE 4**

Revue de Presse du Coi

## M. Herzenni salue le contenu de la déclaration gouvernementale qui a consacré un important volet aux droits de l'Homme

Le président du Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), M. Ahmed Herzenni a salué le contenu du bilan gouvernemental, présenté lundi et mardi par le Premier ministre, M. Abbas El Fassi, devant les deux chambres du Parlement, et qui a consacré une part importante aux questions des droits humains et à la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER).

M. Herzenni, qui était, mardi soir, l'invité de l'émission «Hiwar» diffusée par «Al Oula», a mis l'accent sur ce bilan présenté à mi-mandat de l'actuelle législature et qui traduit l'engagement du gouvernement à aller de l'avant sur la voie de la consécration des droits de l'Homme au Maroc.

Cette déclaration vient répondre aux attentes du CCDH concernant les questions liées à l'adaptation des lois avec les conventions internationales, à l'égalité entre l'homme et la femme et aux personnes aux besoins spécifiques, a-t-il ajouté.

Après avoir qualifié cette déclaration de «tradition louable», M. Herzenni a relevé qu'il était souhaitable de «traiter cette étape avec clarté et précision, en ce sens que le Maroc s'est engagé dans un processus de renforcement de l'édifice institutionnel et a lancé des projets d'envergure en matière de réforme de la justice et de mise à niveau de l'institution législative régionale».

Revenant sur l'appel du Maroc à l'Espagne pour ouvrir le dialogue en vue de mettre fin à l'occupation des villes marocaines de Sebta et Méliïla et des îles avoisinantes, le président du CCDH a souligné qu'«en dépit des réactions tendues de certains milieux de l'opinion publique espagnole, il convient de rester calme et de traiter cette question avec nos amis espagnols, uniquement par le dialogue et les moyens pacifiques».

Tout en se déclarant convaincu que ces présides occupés seront récupérés par le Maroc car «ce qui est licite est clair, et ce qui est illicite est clair», M. Herzenni a insisté sur la nécessité «pour nous, Marocains, d'encourager les habitants de ces villes à s'intégrer davantage».

Evoquant, par ailleurs, les qualités de feu Driss Benzekri, le président du CCDH a indiqué qu'il s'agit d'un homme hors pair qui a réussi à trouver des solutions et à recueillir l'unanimité sur des questions délicates.

S'agissant du rapport du cinquantenaire, M. Herzenni a indiqué qu'il s'agit du premier ouvrage

marocain qui a procédé à une évaluation objective et rigoureuse de cette période de l'histoire du Maroc.

Il a noté, dans ce contexte, que ce travail, réalisé par une centaine de chercheurs représentant différentes tendances intellectuelles, constitue un élément phare durant la dernière décennie. Les conclusions de ce rapport ont eu une influence directe sur divers projets lancés dans les domaines des droits humains, et d'autres secteurs notamment, l'Initiative nationale pour le développement humain, les infrastructures, l'éducation et l'enseignement, a-t-il estimé.

Concernant la mise en œuvre des recommandations de l'IER, il a fait état de l'adoption de toutes les mesures permettant de réaliser la réconciliation et de tourner la page du passé et qui ont concerné la réparation individuelle et collective des préjudices, et le lancement de réformes institutionnelles.

Il a, en outre, indiqué qu'il a été procédé à la finalisation des dossiers concernant la réparation individuelle du préjudice, qualifiant d'«expérience pilote» au niveau mondial la réparation collective du préjudice d'autant plus que plus d'une centaine de projets ont été mis en œuvre dans les zones identifiées par l'IER.

De même, M. Herzenni a rappelé la présentation par le CCDH de son avis sur les réformes institutionnelles concernant en particulier la justice, les questions de gouvernance sécuritaire, ainsi que le projet du Code de procédure pénale. «Il n'y a aucune régression en matière de liberté d'expression au Maroc, ni d'intention de restreindre cette liberté», a-t-il affirmé, appelant à une réforme du secteur de la presse.

Le président du CCDH a, d'autre part, fait savoir que le Conseil se base sur quatre piliers pour résoudre les problèmes liés à la presse et qui portent sur le respect du caractère sacré de la liberté d'expression, la responsabilité et la déontologie de la profession, des lois en vigueur l'entreprise médiatique, ainsi que sur la nécessité d'une autorégulation de la profession.

Il a, par ailleurs, souligné la nécessité de recenser les détenus dans les camps de Tindouf et leur accorder le droit à la libre circulation, relevant à cet égard que l'Algérie fait fi de toutes les normes et les lois humanitaires.

# حرزني مع التصريح الحكومي

أشاد أحمد حرزني رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان بالتصريح الحكومي، الذي قدمه الوزير الأول عباس الفاسي أمام مجلسي البرلمان، باعتباره خصص حيزا مهما لقضايا حقوق الإنسان وتفعيل توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة.

واعتبر حرزني، الذي استضافه برنامج "حوار"، أن ذلك يؤكد التزام هذه الحكومة مثل الحكومات التي سبقتها بالمضي في التقدم على سبيل ترسيخ حقوق الإنسان ببلادنا، معتبرا أن هذا التصريح يستجيب لانتظارات المجلس لكونه تطرق على الخصوص لمسألة الملاءمة مع الاتفاقيات الدولية والقضايا المتعلقة بالمساواة بين المرأة والرجل والأشخاص ذوي الاحتياجات الخاصة.

وبعدما أبرز أن هذا التصريح يعد تقليدا محمودا ومستحبا، أكد حرزني بالمقابل أنه "كان لا بد أن يتم توصيف المرحلة بشكل أوضح وأدق، لأنها مرحلة بناء أسس الديمقراطية المؤسساتية، وهناك أورايش كبرى أطلقت منها إصلاح القضاء وتأهيل المؤسسة التشريعية والجهوية". وفي ما يتعلق بقضية سبته ومليلة والجزر المجاورة، أبرز حرزني أنه "رغم ردود الفعل المتوترة لبعض القطاعات في الرأي العام الإسباني، ينبغي أن نبقي هادئين وعارضين على أصدقائنا الإسبان هذه المشكلة بالحوار والوسائل السلمية لا غير".

وقال في هذا الصدد، "وفي انتظار أن يحل المشكل، وهو سيحل لأن الحق بين والباطل بين، حتما المدينتين والجزر المجاورة ستعود للمغرب، حبذا لو أننا كمغاربة أن نشجع ساكنة المدينتين المغاربة والإسبان على الاندماج أكثر".

من جهة أخرى، أكد حرزني أن الراحل ادريس بنزكري، الذي حلت ذكرى وفاته، كان "بامتياز رجل اقتحام الجبال الوعرة وأهم ما كان يميزه بصفة خاصة أن يستطيع في أكثر المواضيع تعقيدا أن يخلق إجماعا ويصل إلى حلول".

# Enfin une sépulture pour Abdeslam Ettaoud

**SOUVENIR.** Les ossements du nationaliste Abdeslam Ettaoud, assassiné en 1957, ont été retrouvés. Une cérémonie funéraire a eu lieu, le 14 mai 2010, à Ksar El Kébir. Mais qui était M. Ettaoud?

PAR N. JOUHARI

**54** ans. C'est le temps qu'il a fallu pour retrouver les restes de Abdeslam Ettaoud et lui offrir de vraies funérailles. Plus d'un demi-siècle d'attente cruelle pour la famille Ettaoud. Le cortège funèbre qui traversait ce vendredi 14 mai 2010 les rues de Ksar El Kébir avait quelque chose de surréaliste. La tristesse se lisait sur les visages. L'inhumation a eu lieu après la prière d'Addohr, en présence des membres de la famille, ses anciens amis et des dirigeants du CCDH et des ONG des droits de l'Homme. L'une des pages sombres de l'histoire du Maroc indépendant est pour ainsi tournée. Enfin presque.

Abdeslam Ettaoud est né en 1916 à Ksar El Kebir et a intégré le Mouvement national à partir des années 1930. Il était l'un des cadres les plus en vue du Parti de la Choura et de l'Istiqlal (PDI), avant de fonder, au début des années 1950, le Parti du Maroc libre. Après la proclamation de l'indépendance, Abdeslam Ettaoud et Brahim El Ouazzani, membre éminent du PDI, sont kidnappés le



CREDIT PHOTO: DR

12 juin 1956 à Tétouan et conduits au tristement célèbre centre de détention secrète de Dar Bricha.

## Assassinat pur et simple

Un centre où plusieurs nationalistes, notamment du Nord, qui n'étaient pas d'accord avec le Parti de l'Istiqlal, ont laissé la vie. D'ailleurs, plusieurs témoignages affirment que le leader de l'Istiqlal et fondateur par la suite de l'UNFP, Mehdi Benbarka, aurait une responsabilité dans la persécution des Chouris.

La disparition de M. Ettaoud n'a jamais été élucidée. Des livres ayant retracé les souffrances des détenus de Dar Bricha ont mentionné son nom, sans plus. Des décennies plus tard, des compagnons de M. Ettaoud ont parlé d'assassinat pur et simple pour le faire taire à jamais. Lui qui était connu pour sa verve,

son courage et ses positions de principe inflexibles.

Début des années 2000. L'affaire Ettaoud refait surface. Son dossier a été soumis à l'Instance Equité et réconciliation sous la présidence de Driss Benzekri, aujourd'hui décédé. L'instance chargée de faire la lumière sur les années de plomb a mené des investigations assez poussées.

L'enquête a conclu qu'entre 1956 et 1957, Abdeslam Ettaoud et Brahim El Ouazzani ont été séquestrés puis liquidés dans un autre centre de détention secrète connu sous le nom de Dar Slicher, dans la ville de Ghéfsay. Et que les dépouilles des deux défunts ont été inhumées dans le cimetière jouxtant ledit centre. Les deux compagnons y avaient été transférés après quelques mois passés à Dar Bricha. Cette période trouble de l'histoire du Maroc indépendant a été marquée par les massacres de Chouris par les Istiqlaliens dans le Gharb, dont Ksar El Kébir.

Après la fin du mandat de l'IER, c'est le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) qui a été chargé de poursuivre le travail de l'instance et d'exécuter ses recommandations. Et c'est dans ce sens qu'il a remis, vendredi 14 mai dans la matinée, les ossements de Abdeslam Ettaoud à la famille du défunt. Et ce après les tests scientifiques et le travail de recoupement nécessaire à une telle mission.

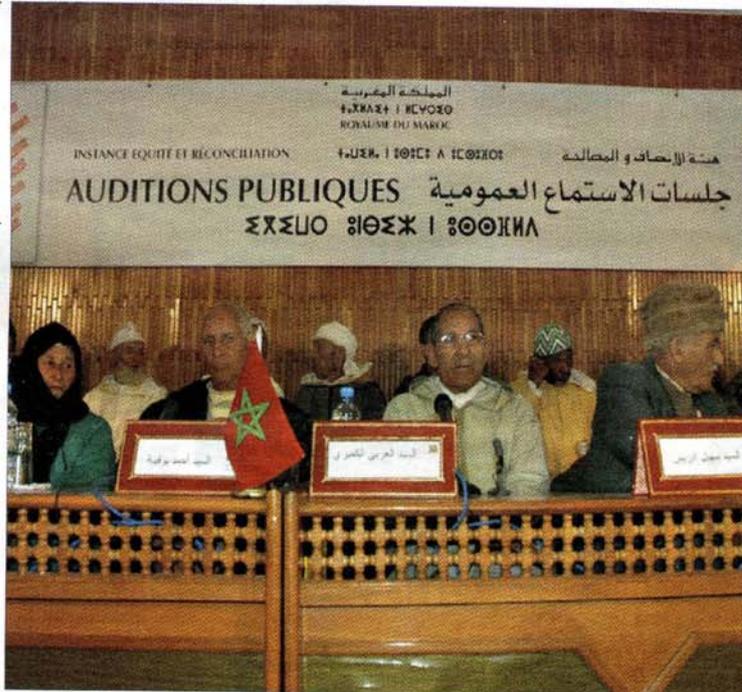
Certes, à présent, la famille peut faire son deuil, mais saura-t-on un jour, par qui et pourquoi Abdeslam Ettaoud a été liquidé? ■

**Dates clés**  
**1916**  
**Naissance à Ksar El Kébir.**  
**1943**  
**Membre du PDI.**  
**1952**  
**Crée le Parti Maroc libre.**  
**1956/57**  
**Kidnapping et liquidation.**  
**2010**  
**Inhumation à Ksar El Kébir**

## Les recommandations de l'IER resteront-elles lettre morte ?

■ Plus de quatre ans après la remise du rapport de l'IER, le CCDH peine à mettre en œuvre nombre de recommandations.

■ Des avancées sont enregistrées en matière d'indemnisation financière, de couverture médicale et de réinsertion sociale, mais le chantier des réformes institutionnelles et législatives reste entier.



Mais cette dilution des rôles n'est pas du goût du FVJ. Le CCDH, rétorque Jaouad Skalli, membre du bureau exécutif du FVJ, est dans son rôle d'élaborer des propositions concrètes «aux instances ayant le pouvoir de traduire ces recommandations dans les faits et d'exercer sur elles les pressions nécessaires pour les faire aboutir».

**Sur 5 011 dossiers de couverture médicale, 3 605 cas ont été immatriculés**

Sur le terrain, qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui n'a pas été fait plus de quatre ans après la remise du rapport ? Difficile de revenir sur la totalité des recommandations. Le rapport final de l'instance est tout un programme de justice transitionnel et de construction de la démocratie, sans la réalisation duquel, soulignent les ONG des droits humains, le Maroc ne pourra jamais tourner la page du passé et éviter la répétition des violations graves de ces droits.

Quelques temps forts du rapport : recherche de la vérité sur les cas de disparition non encore élucidés, élaboration d'une stratégie sur l'impunité, réparation individuelle et communautaire. Et, le plus important dans ce vaste chantier sont les réformes institutionnelles et législatives qui passeront obligatoirement, précise le rapport, par une réforme de la constitution qui installerait la primauté du droit international humanitaire sur le droit interne, la ratification d'un certain nombre de conventions internationales dont celle de la CPI, l'abolition de la peine de mort, les excuses publiques... Sur ces chantiers, le bilan de la commission du suivi de ces recommandations au sein du CCDH est mi-figue, mi-raisin.

On peut dire cependant qu'en ce qui concerne l'indemnisation financière, l'essentiel est fait, une dizaine de

Trois ans après la disparition de Driss Benzekri, le 20 mai 2007, qu'a-t-on fait de son legs, ce titanesque travail consigné dans le rapport final de l'Instance équité et réconciliation (IER) ? Notons d'abord que pour immortaliser l'héritage inestimable que cet homme a légué en matière de justice transitionnelle et des droits humains en tant que président de cette instance, la «Fondation Driss Benzekri pour les droits humains et la démocratie» a été créée en 2007. Restée lettre morte depuis, elle réunit, ce 21 mai, son premier conseil d'administration, et amorce le coup d'envoi de ses activités le 22 mai en organisant une table ronde sur l'évaluation du mouvement des droits humains au Maroc.

Reste la question des recommandations de l'IER. Plus de quatre ans après la remise du rapport de l'instance au

Souverain, quelle évaluation peut-on faire de l'application des mesures préconisées ? Nombre de ceux qui suivent le processus estiment que la dynamique créée par l'IER et qui consiste à tourner la page des violations graves des droits de l'homme connues par le Maroc jusqu'au milieu des années 90 serait en train de s'essouffler. Plusieurs ONG des droits humains, dont Forum Vérité et Justice (FVJ) et l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), tirent à boulets rouges sur le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH), l'organe officiel chargé par l'Etat de veiller à l'application des dites recommandations. Ils l'accusent d'avoir failli à sa mission. L'inquiétude a gagné même quelques ONG internationales (Amnesty International et Human Rights Watch) qui reprochent au CCDH et au gouvernement marocain de traîner le pas (voir encadré

en page ci-contre).

Le CCDH, lui, a dressé un premier bilan en décembre dernier, à propos justement de ces recommandations. Ainsi, les équipes de travail du conseil, annonce le rapport, seraient en passe d'en réaliser l'essentiel. A savoir le rétablissement de la vérité sur les cas de disparitions et de décès non encore élucidés, la réparation individuelle et communautaire et les réformes institutionnelles et législatives, en gros les trois grands volets du rapport de l'IER. Mahjoub El Hiba, secrétaire général du CCDH, tient d'abord à préciser que l'exécution de ces recommandations n'est pas du ressort exclusif du CCDH. «Ce dernier, justifie-t-il, a été chargé d'en assurer le suivi en étroite collaboration avec tous les acteurs qui interviennent dans le domaine des droits humains : partis politiques, associations, experts, Parlement, gouvernement...».

LE PROBLÈME EST-IL DANS

LE MANQUE

D'INDÉPENDANCE D'UN

CCDH CRÉÉ ET FINANCÉ PAR

L'ÉTAT OU DANS LE MANQUE

DE VOLONTÉ DU MAROC DE

FRANCHIR LES ÉTAPES

NÉCESSAIRES POUR ÉVITER

QUE LES EXACTIONS NE SE

REPRODUISENT PLUS ?

JUSQU'À PRÉSENT, ON A

TRAITÉ LE PASSÉ MAIS PAS LE

FUTUR, LE CURATIF, PAS LE

PRÉVENTIF



**MAHJOUB EL HIBA**  
■ Secrétaire général du CCDH

■ **La Vie éco** : La réinsertion sociale et professionnelle, recommandation de l'IER, a opposé ces derniers mois la société civile au CCDH. Pourquoi ?

■ **Mahjoub El Hiba** : C'est une question qui nous a préoccupés ces derniers mois au plus haut niveau. Dans toutes les expériences, cette notion est vague, surtout avec la diversité des préjudices subis par les victimes, leurs profils, leur répartition dans le territoire national. 1 200 personnes, victimes directes ou ayants droit, sont concernées par la réinsertion sociale. Tenant compte de la diversité des cas, nous avons développé une approche basée avant tout sur les droits humains, et nous avons pu,

## «Le CCDH ne se contente pas de proposer, il doit aussi préparer les conditions de mise en œuvre»

en collaboration avec les autorités publiques concernées et le gouvernement, réinsérer ces personnes. Notre philosophie sur cette question de réinsertion est basée sur un objectif principal de tirer ces personnes de la situation de victimes pour en faire des personnes actives dans la société, sachant que nombre de ces victimes, femmes et hommes, ont réussi grâce à leur volonté et leur courage à refaire leur vie en ne comptant que sur elles-mêmes. Et certains, comme feu Benzekri ou d'autres ont même contribué à faire réussir l'expérience marocaine de justice transitionnelle.

■ **Mais il y a ceux qui n'ont pas pu le faire et qui vivent dans la misère...**

■ Pour ceux-là, nous avons adopté une politique de proximité : la réinsertion des victimes dans leur environnement, dans leurs régions. Le deuxième principe est de donner la

priorité aux personnes qui souffrent de maladies mentales, psychologiques et physiques. Même pour les personnes ayant bénéficié de la couverture médicale, nous avons tenu à ce qu'elles aient droit à une prise en charge spéciale. Parmi ces personnes, il y a les élèves et les étudiants qui n'ont pas pu, à cause de ces violations, accomplir leurs études et avoir des diplômes, et encore moins assurer leur avenir. Pour ceux-là, nous avons tenu compte de l'âge, des possibilités que cet âge permet pour une meilleure insertion. La mise en œuvre concrète de ce processus est en cours.

■ **Quid de l'abolition de la peine de mort et la ratification du traité instituant la Cour pénale internationale ?**

■ Sur le premier point, l'IER a demandé aux autorités de ratifier le deuxième protocole visant l'abolition de la peine de mort. C'est en vertu de cette recommandation que

nous avons ouvert un débat public avec «le Collectif marocain de l'abolition de la peine de mort», et avec le collectif international «Ensemble pour l'abolition de la peine de mort», ainsi qu'avec des spécialistes nationaux et étrangers. Quant au second point, le débat est ouvert aujourd'hui pour recueillir les différents points de vue. Dans le processus d'harmonisation du Code pénal, nous avons introduit presque la totalité des crimes et des infractions prévues par le traité de Rome. Il ne suffit pas de ratifier, mais il faut aussi réunir les conditions de ratification d'une convention. En tant qu'institution nationale, le CCDH exhorte, encourage et aide les autorités publiques à ratifier les conventions et les protocoles, mais suivant une approche (d'ailleurs légitime) qui est bien sûr différente de celle des ONG, en faisant des propositions et en préparant les conditions pour favoriser le processus de ratification.

## ÉDITORIAL

# *La diplomatie des droits de l'Homme !*

**C**e qu'on appelle «la diplomatie des droits de l'Homme » avait été initié et défendu, à partir de 1977, par l'ancien président des Etats-Unis, Jimmy Carter. Tout à son angélisme politique, à sa vertueuse proclamation inspirée du « wilsonisme», l'ancien président démocrate s'adressait surtout aux dirigeants de l'Union soviétique, non sans exaspérer certains dirigeants, notamment français, britanniques, voire allemands qui évitaient d'avoir maille à partir avec le Kremlin. Que la doctrine se fût répandue comme une traînée de poudre à travers le monde, semant à la fois espoir et désillusions, a surtout montré la dimension contradictoire, voire controversée de cette notion.

SUITE EN PAGE 2  
LE MATIN

## DE L'HOMME :

SUITE DE LA PAGE 1

Il faut se rendre à l'évidence que la doctrine des droits de l'Homme-gardons cette formulation-a davantage mis en cause les Etats et les gouvernements qui se réclamaient ou se réclament encore du socialisme que ceux, en face, du libéralisme ou du capitalisme. Cependant, des exceptions relevant de régimes de droite dictatoriaux ou fascistes comme le Chili, l'Argentine ou autres de la même veine, attestaient à vrai dire que les violations des droits de l'Homme n'avaient pas de frontières, ni de territoires. Tant et si bien que, partout dans le monde, l'impératif de dénoncer leur violation et de les défendre, s'est imposé aux uns et aux autres. Au Maroc, les « années de plomb » avaient déchiré les consciences et les droits de l'Homme constituaient l'un des sujets majeurs du gouvernement, et surtout des associations de leur défense. Il faut saluer le travail mené en profondeur pour les réhabiliter, des uns et des autres. Ce sont plusieurs années de combats et d'efforts qui ont été consacrés à ce dossier.

Aujourd'hui, le Maroc peut se prévaloir, à juste titre, d'avoir réglé la question cruciale des droits de l'Homme, comme aucun autre pays ne l'a fait. La liberté d'opinion, de la presse, les attributs de pleine citoyenneté, et surtout la profonde et rédhiltoire conscience de vivre dans un pays de liberté, sont devenus le lot normatif. C'est peu dire que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en accédant au Trône, en a fait l'une des priorités de son règne. En engageant la grande bataille du développement et du renforcement de la démocratie, il a parallèlement pris à bras-le-corps la douloureuse question des droits de l'Homme. Du Conseil consultatif à la création de l'Instance Equité et Réconciliation, jusqu'à la sage et salutaire décision d'indemniser les anciennes victimes des « années de plomb » et de répression, il a réhabilité les anciens prisonniers d'opinion, autorisé tous ceux qui sont en exil de regagner leur pays, enfin, il a mis en place les mécanismes irréversibles et incontournables de la défense des droits de l'Homme. Une page, la page des droits de l'Homme, est aujourd'hui définitivement tournée. A preuve, le témoignage du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI), proclamé en mars dernier lors de sa réunion à Genève avec les responsables marocains : « Le Groupe de travail, annonçait-il, salue le travail accompli par l'IER et estime que cette expérience devrait servir de modèle à d'autres Etats. Il salue en particulier son approche de la dimension genre, sa pratique des auditions publiques, ses efforts pour établir la vérité sur les violations graves des droits de l'Homme et son approche créative de la réparation distinguant la réparation individuelle et la réparation communautaire ». Mieux, en sa page 30, la déclaration du Groupe de travail précise : « Le Groupe de travail considère le processus de l'IER au Maroc comme une entreprise remarquable qui peut servir d'exemple aux autres pays de la région ou dans d'autres régions du monde dès lors qu'ils décident d'engager un processus de justice transitionnelle afin de se réconcilier avec le passé » !

Il n'est pas là d'exemple plus édifiant d'hommage que celui d'une instance des Nations unies. La problématique a bel et bien changé de camp, et les violations des droits de l'Homme sont désormais monnaie courante, là où on ne croyait pas, ou si peu, les attendre. La vision royale de la démocratie s'est d'emblée articulée sur le nécessaire assainissement dans ce cadre. Quand on dit que le Maroc peut servir de laboratoire et proclamer son exemplarité en la matière, constitue un euphémisme. Il n'y a aucun autre Etat, au Maghreb, dans le monde arabe et en Afrique qui puisse revendiquer une telle avancée. Notre pays marche à présent à visage découvert, il ne peut pas, a contrario, accepter que les violations des droits de l'Homme-dont le gouvernement algérien a cru en faire son cheval de bataille crépusculaire-soient devenues une règle dans les camps de Tindouf et Lahmada. Les observateurs internationaux s'échinent à comprendre la machiavélique intrusion de l'idéologie, le prétexte fallacieux glissé des droits de l'Homme pour s'en prendre au Maroc, alors que le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) s'épuise à revendiquer depuis des lustres l'autorisation d'accéder aux camps de Tindouf pour authentifier qui est ou n'est pas « sahraoui » !

Nous disions la « diplomatie des droits de l'Homme » ! Elle a été conduite au plan international avec détermination et une foi qui ne sacrifie pas aux logomachies, elle s'appuie sur le socle de valeurs d'un Maroc dont on peut souligner l'irréductible attachement à l'Homme, à sa liberté et à son épanouissement.

LE MATIN